

DIALOGUE INTERNATIONAL ENTRE CATHOLIQUES ET ORTHODOXES

Groupe Saint-Irénée

Communiqué – Malte

2014



Source : *Istina* 2015/1, p. 114-116.

Groupe de travail orthodoxe-catholique Saint-Irénée

Communiqué après la session de Rabat, Malte 2014

Le Groupe mixte de travail orthodoxe-catholique Saint Irénée s'est réuni, pour la onzième fois, du 5 au 9 novembre 2014, au Séminaire archidiocésain de Rabat (Malte). Ses délibérations furent présidées par le co-président orthodoxe, l'archevêque Job (Getcha) de Telmessos, et par le co-président catholique l'évêque Gerhard Feige de Magdeburg (Allemagne).

Après sa première session du mercredi 5 novembre, le Groupe reçut à dîner l'archevêque Aldo Cavalli, nonce apostolique à Malte et en Lybie, et le Dr Hector Scerri, président de la Commission œcuménique de l'archidiocèse de Malte. Durant la rencontre, l'eucharistie fut célébrée à la fois par les catholiques et par les orthodoxes, en présence des membres de l'autre Église. Les membres du Groupe de travail exprimèrent leur gratitude pour le soutien reçu d'un certain nombre d'institutions dont *Renovabis*.

Au cours de la rencontre, un certain nombre d'exposés furent consacrés aux récents développements du dialogue international entre catholiques et orthodoxes ; aux approches contemporaines de la primauté dans l'Église orthodoxe – y compris à la prise de position, en 2013, du synode patriarcal de Moscou sur la primauté et aux réactions qu'elle a suscitées ; à la théorie et à la pratique de la synodalité durant le premier millénaire ; aux positions de Maxime le Confesseur sur la primauté ; aux compréhensions contemporaines de la synodalité chez les orthodoxes et les catholiques. Après une discussion sur les futures orientations du Groupe de Travail, on décida aussi de poursuivre le projet de publier une synthèse du travail accompli jusqu'ici.

Les participants à cette session ont résumé leurs délibérations dans les thèses qui suivent :

1. L'histoire montre que la vie de l'Église n'a jamais été sans assemblées ni sans primats pour les présider, deux réalités liées l'une à l'autre dans la recherche de la fidélité à l'Évangile. On doit donc avoir une compréhension théologique de la synodalité et de la primauté, deux composantes essentielles à la vie de l'Église.

2. Une approche théologique de la primauté doit se fonder sur l'analyse de l'autorité dans l'Église. Synodalité et primauté relèvent de l'autorité institutionnelle dans l'Église. Annoncer l'Évangile avec autorité requiert la collaboration entre les membres de l'Église car

l'ensemble des dons de l'Esprit saint ne se trouve que dans l'ensemble l'Église et des Églises, comprises au sens paulinien. Un concile n'est jamais une autorité au-dessus de l'Église, mais c'est une expression de sa vie. En tant tel, on ne devrait donc jamais l'interpréter seulement en termes juridiques ou administratifs.

3. L'autorité des décisions primatiales et synodales se vérifie dans leur réception par l'Église dans son enseignement, sa liturgie, son droit canon et ses institutions. L'histoire des conciles montre aussi que leur autorité se fonde, entre autres, sur leur réception dans la tradition ecclésiale. Ce processus de réception ne suit pas de règles précises et il a varié au cours de l'histoire. De plus les conciles sont susceptibles de relectures significatives dans la tradition ; c'est le cas, par exemple, du concile de Chalcédoine. En dernière analyse, l'autorité d'un concile n'est déterminée que par sa fidélité à la tradition apostolique.

4. Dans les conciles du premier millénaire, l'équilibre entre primauté et synodalité n'a pas toujours été explicite. La primauté s'exerçait sans être explicitement codifiée. Pour comprendre les manières dont la primauté était exercée dans les conciles œcuméniques, on doit, dans chaque cas, recourir au contexte constitué par l'autorité impériale, les controverses dogmatiques et les diversités culturelles.

5. Quelque soit le contexte, la primauté est un fait universellement établi qui exprime la relation, diversement fondée, entre une assemblée et celui qui la préside ; elle est mise en œuvre de façon diversifiée aux différents registres de la communion ecclésiale.

6. La relation entre primauté et conciliarité varie d'un registre à l'autre de la vie de l'Église, et cela vaut également de la manière dont la primauté est exercée. Par exemple, la primauté au sein d'une Église régionale n'a pas la même spécificité que celle d'un évêque dans son diocèse. Dans le synode diocésain, l'évêque a un charisme qui est *sine paribus* et il a un poids spécifique provenant du fait qu'il est le garant de la communion entre son Église et les autres Églises locales.

7. On parviendrait à une meilleure compréhension de la conception catholique d'une primauté au sein de l'Église entière en distinguant nettement le rôle revenant au pape à la tête de l'Église latine de son rôle dans la communion des Églises au plan universel. On pourrait reconnaître une primauté universelle en s'appuyant sur la pratique du premier millénaire, par exemple, dans le traitement des controverses et dans la capacité d'initiative au sein des conciles œcuméniques.

8. Primauté et conciliarité ont connu des évolutions dans l'Église ancienne, reflétant les défis de l'époque. Il semble bien qu'aucun modèle n'ait été universellement accepté.

9. Le développement des structures primatiales et synodales représente une composante importante de l'autocompréhension des Églises et se trouve reflétée dans leurs ecclésiologies.

10. Au témoignage de l'Écriture, il semble plus indiqué de chercher dans la christologie et la pneumatologie un paradigme pour penser la conciliarité, plutôt que dans la théologie spéculative relative à la Trinité. Les images bibliques – comme le Corps du Christ, le Temple du Saint-Esprit ou le Peuple de Dieu- permettent d'exprimer plus adéquatement la conciliarité de l'Église.

11. Le dialogue entre catholiques et orthodoxes a eu pour effet d'approfondir la réflexion sur la signification de la primauté au sein de l'Église orthodoxe. Le débat inter-orthodoxe sur la primauté à l'échelle universelle constitue une invitation à creuser les fondements théologiques de la primauté.

12. Sans qu'à l'époque patristique l'ecclésiologie ait fait l'objet, en tant que telle, d'une réflexion théologique, les Pères de l'Église nous offrent de précieux aperçus au sujet de la primauté et de la conciliarité. À titre d'exemple, Maxime le Confesseur, suggère une harmonisation des deux concepts. À la fois Père de l'Église d'Orient et d'Occident, il démontre, dans ses écrits comme dans son exemple personnel, qu'aucune institution n'a, dans l'Église, le monopole de l'autorité et qu'il est possible de faire la synthèse de traditions divergentes.

13. La synodalité fait partie de l'autocompréhension de nos deux Églises. Conformément à la promesse du Christ et à la foi au Saint-Esprit, la vérité se révèle dans le consensus des fidèles assemblés. Jamais au cours de l'histoire, malgré des variations considérables, l'Église n'a été sans synodes (locaux ou régionaux) ni sans conciles au registre de l'Église universelle. On notera cependant que la pratique ne se conforme pas toujours à la théologie et qu'une bonne théologie ne garantit pas toujours une bonne pratique.

14. Actuellement la papauté est l'objet d'une reconsidération institutionnelle et les structures de l'autocéphalie font également l'objet d'une révision de la part des orthodoxes. Au lieu de tenter de relever séparément un défi qui nous est commun (la relation entre les Églises locales et l'Église universelle), il serait plus positif de chercher à le résoudre ensemble, en tenant compte des faiblesses de nos pratiques respectives et du besoin d'approfondir notre théologie.

Le Groupe mixte de travail orthodoxe-catholique Saint Irénée se compose de vingt-six théologiens, treize orthodoxes et treize catholiques provenant d'un certain nombre de pays européens et des États-Unis. Il fut fondé en 2004 à Paderborn (Allemagne) ; depuis il s'est réuni à Athènes (Grèce), Chevetogne (Belgique), Belgrade (Serbie), Vienne (Autriche), Kiev (Ukraine), Magdebourg (Allemagne), Saint-Petersbourg (Russie), Bose (Italie), Thessalonique (Grèce). Il a été convenu que la prochaine rencontre du Groupe de travail se tiendra en novembre 2015 sur l'île de Halki, près d'Istanbul (Turquie).